

Rennes, le 16 juin 2021

Association pour la restauration
du patrimoine Damganais
Monsieur le Président
4 rue des Ecoles
56750 Damgan

Objet : Attribution subvention du Club de Mécènes du patrimoine en Bretagne

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la convention de financement ayant pour objet de régir l'aide financière d'un montant de 10.000 euros pour la restauration du moulin de Kervoyal à Damgan.

Le Club de Mécènes du Patrimoine en Bretagne a été créé en juillet 2016 sous l'égide de la Fondation du patrimoine et regroupe à ce jour 15 entreprises qui s'engagent pour la restauration du patrimoine de notre région ainsi que la préservation des savoir-faire : l'entreprise CUPA (fournisseur d'ardoises), Entreprise générale du Bâtiment MOULLEC, CREZE ferronnerie et serrurerie, OUVRANS Couverture, ENTREPOSE échafaudages, l'entreprise de maçonnerie JOUBREL, XV41 Architecture, POLIMMO Développement, BRIERO Couverture, POUPON maçonnerie, DEM 7 déconstruction et désamiantage, les chantiers navals TANGUY, SALAUN (pose de carrelage et revêtement de sols), L'ART DU BOIS Menuiserie et COREUM Atelier de conservation et de restauration d'objets et de mobiliers d'art.

Afin de récompenser la qualité des travaux engagés et vous encourager dans ce projet de sauvegarde de notre patrimoine breton, les entreprises du Club de Mécènes ont donc choisi d'apporter leur soutien financier pour la restauration du moulin de Kervoyal.

Les membres du Club de Mécènes souhaitent récompenser votre association pour son engagement en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine qui concourt à la richesse et à l'attrait de nos territoires.

Je ne manquerai pas de vous recontacter afin que nous puissions organiser une remise officielle de la subvention apportée par le Club de Mécènes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations,

Gaël HARDY

Président du Club de Mécènes du Patrimoine en Bretagne

